

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIX

Québec, 10 novembre 1906

No 13

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 193. — Les Quarante-Heures de la semaine, 193. — Nécrologie, 194. — Le jour d'actions de grâces aux Etats-Unis, 194. — Jubilé du général des Capucins, 195. — Chronique des diocèses, 195. — Notandum, 196. — Les petits Polonais, 197. — Abyssinie. Les dispositions du peuple abyssin, 198. — Questions pratiques sur le Rosaire, 200. — La maladie du sommeil guérissable, 200. — La Franc-Maçonnerie en Espagne, 202. — Un petit sermon sur la loi de Séparation en France, 203. — La paroisse canadienne-française, 205.

Calendrier

— o —

11	DIM.	b	XXIII apr. Pent. et 3 nov. S. Martin de Tours, évêque et confesseur. <i>Kyr.</i> des dbls. II Vêp. mém. du suiv. et du dim.
12	Lundi	†r	S. Martin I, pape et martyr.
13	Mardi	†b	S. Didace, confesseur.
14	Merc.	r	S. Josaphat, évêque et martyr.
15	Jendi	b	Ste Gertrude, vierge.
16	Vend.	b	S. Stanislas de Kostka, confesseur (13).
17	Samd.	†b	S. Grégoire le Thaumaturge, évêque.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
12 novembre, Sainte-Louise. — 13, Saint-Marcel. — 14, Saint-Lazare. — 15, Sainte-Rose. — 16, Beaumont. — 17, Couvent de Sainte-Anne de la Pocatière.

Nécrologie

— o —

Les religieux du T. S. Sacrement recommandent aux prières l'âme du Très Révérend P. Henri Leblond, Consulteur Général de la Congrégation du T. S. Sacrement supérieur de la maison de Montréal de 1900 à 1905, décédé en sa maison générale de Rome (Italie) le 28 octobre 1906, dans la 33^e année de son âge, la 17^e de sa profession religieuse.

Un service a été chanté pour le repos de son âme, dans la Chapelle du T. S. Sacrement, à Montréal, mercredi le 7 novembre.

— o —

Le jour d'actions de grâces aux Etats-Unis

— o —

TEXTE DE LA PROCLAMATION LANCÉE PAR LE PRÉSIDENT

« Le moment de l'année est venu où, selon la sage coutume de nos pères, cela est devenu mon devoir de désigner un jour spécial d'actions de grâces pour remercier Dieu des bienfaits que nous avons reçus de lui et aussi pour prier qu'il continue ses bienfaits. Une nouvelle année de grande prospérité vient de s'écouler. Jamais encore dans notre histoire, ni dans celle des autres nations, un peuple n'a été plus prospère que le nôtre au cours de cette année. Cette prospérité est si grande qu'elle ne doit pas nous pousser à un orgueil téméraire et encore moins à un esprit d'étourderie, sans tenir compte de notre responsabilité. Tout au contraire, nous devons avoir des sentiments sobres et être reconnaissants, sans fierté, de toutes nos bénédictions et aussi avoir l'intention résolue, avec l'aide de la Providence, de ne faire aucune action qui puisse nous être reprochée.

« Le bien-être, quoiqu'il soit indispensable, ne peut être autre chose que la fondation de la grandeur véritable d'une nation et de son bonheur. Si nous ne construisons rien sur cette fondation, notre vie nationale n'aura pas raison d'exister et elle sera aussi vaine qu'une maison dont on a seulement construit les fondations. Sur notre bien-être doit être construit un édifice de notre vie nationale et individuelle en accord avec les lois de la plus haute moralité. Différemment notre prospérité, après

un certain temps, disparaîtra et nous aurons des malédictions au lieu des bénédictions.

« Nous devons être tous respectueusement reconnaissants de ce que nous avons reçu, et absolument décidés à observer une ligne de conduite qui nous conduira à la grâce et non à la destruction.

« Et c'est pourquoi, moi, Théodore Roosevelt, fixe par la présente, comme un jour d'actions de grâces générales, le jeudi, 29 novembre, et recommande que dans tout le pays les gens s'abstiennent de vaquer à leurs occupations habituelles et que, dans leurs foyers ou dans leurs églises, ils rendent grâce à Dieu pour les bénédictions nombreuses qu'il nous a accordées pendant l'année que nous finissons.

« En foi de quoi, j'ai signé de ma main la présente et y ai fait apposer le sceau des Etats-Unis.

« Fait dans la cité de Washington, ce 22 octobre, en l'an de Notre-Seigneur 1906, et de l'Indépendance des Etats-Unis le cent trente-et-unième.

THÉODORE ROOSEVELT.

Jubilé du Général des Capucins

— o —

Le R^me P. Bernard Christen, Général des Capucins, né à Andermatt (Suisse) en 1837, a fêté lundi 8 octobre, dans l'intimité, au couvent de Wessenlin, près Lucerne, le 50^e anniversaire de son entrée dans la vie religieuse.

Il y a vingt-deux ans que le vénérable religieux dirige un Ordre illustre, qui compte aujourd'hui près de 10 000 religieux.

Chronique des diocèses

— o —

QUÉBEC

A la fin du mois d'octobre, S. G. Monseigneur l'Archevêque, qui était un peu souffrant, a pris quelques jours de repos à Deschambault. C'est donc au milieu des bons paroissiens de cette localité que Sa Grandeur a célébré le 18^e anniversaire de sa consécration épiscopale, et c'est le vénérable M. Rousseau qui, du haut de la chaire et au nom de tous, lui offrit cette

année, en termes très délicats, les vœux de bonne fête.

Monseigneur a pu célébrer les offices pontificaux du jour de la Toussaint, à la Basilique, sans en éprouver de fatigue.

M. l'abbé S. Bélanger, sous-aumônier des Sœurs de la Charité, a fait le sermon de circonstance.

CHICOUTIMI

— Une cérémonie de vêtue a eu lieu la semaine dernière au monastère des Ursulines de Roberval : Ont pris le saint Habit : Mlle Marie Perron, de Saint-Jérôme, et Mlle Joséphine Néron, des Etats-Unis. La cérémonie a été présidée par M. l'abbé Ths Marcoux chapelain, assisté de MM. les abbés Ls Gagnon, curé de Chambord, et Jos. Girard, curé de Saint-François de Sales.

OTTAWA

— Le dernier dimanche d'octobre, S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, célébrait le 32^e anniversaire de sa consécration épiscopale. Il n'y a aucun risque à croire et à dire que tous les catholiques de la province de Québec font des vœux pour que Sa Grandeur voie revenir cet anniversaire un grand nombre de fois encore.

CHATHAM

— Au Collège de Caraquet, dirigé par les PP. Eudistes, on a célébré dernièrement, par de grandes fêtes, la récente nomination, à la dignité de Protonotaire apostolique, de Mgr J.-T. Allard, curé de Caraquet et fondateur du Collège. Mgr Barry, évêque de Chatham, assistait à ces solennités, ainsi qu'un clergé nombreux. On a profité de l'occasion pour bénir et inaugurer les premiers travaux de construction d'une nouvelle chapelle, destinée au service religieux de l'institution.

Notandum

Le 27 octobre, nous avons publié (p. 168) une consultation liturgique relative à la « Messe votive du Sacré-Cœur le 2 novembre. » C'est par un malentendu accidentel que nous avons omis d'ajouter que cette consultation était extraite de *l'Ami du Clergé*, Vol. XVII, p. 623.

Les petits Polonais

— o —

(Du Réveil français.)

L'Allemagne ne cesse pas de persécuter les Polonais. Il est même visible que la persécution dont elle les accable se fait plus tenace et plus dure à mesure que l'organisation des Polonais allemands devient plus forte, leur puissance inquiétante pour la politique intérieure et extérieure du pays, leur attachement à la patrie disparue plus vif, plus profond, plus exclusif en dépit des années et des années qui ont passé depuis le dernier acte de la tragédie polonaise.

La persécution dont souffrent les Polonais en Allemagne revêt plusieurs formes. Mais la plus cruelle est celle qui s'applique aux enfants.

Impuissante à germaniser les hommes faits, l'Allemagne voudrait s'emparer de l'âme des tout petits et la façonner à son image. Elle sait qu'il n'est pas de plus sûr moyen de s'assimiler un peuple que de lui faire perdre sa langue. C'est dans sa langue que sont enfermées toutes les énergies d'une race, d'un peuple, toutes ses traditions, toutes ses croyances. La langue des aïeux est le plus fort des liens qui nous unissent à « la terre et aux morts ». Suprême palladium des nationalités vaincues, la langue les garde indépendantes, même sous le talon, sous la loi du vainqueur. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les Allemands cherchent à déraciner la langue de la Pologne de l'esprit et du cœur, à peine formés pourtant, mais vieux de la vieillesse de leurs ancêtres, des petits Polonais.

Les Allemands veulent donc obliger les enfants polonais à faire, à l'école, leurs prières en allemand. L'affreuse tentative n'est pas nouvelle.

Il y a trois ans, ce qui reste de sentimentalité en Europe et de sympathies démodées pour les malheurs de la Pologne fut remué par l'histoire des écoliers de Vreschen qui, pour ne pas prier en allemand, c'est-à-dire dans la langue du vainqueur, se laissèrent fustiger jusqu'au sang.

Les petits écoliers polonais résistent toujours. On a continué à les battre ; ils ont persisté dans leur refus patriotique. On s'en est pris à leurs parents qu'on a accablés de vexations et de

punitions de toutes sortes : les parents ont tout subi et ont embrassé leurs enfants.

Les Allemands ne se découragent pas de lutter contre les héroïques bambins, et ceux-ci ne se lassent pas de se défendre : l'on annonce qu'ils vont tous se mettre en grève le 27 octobre, et abandonner, ce jour-là, tous ensemble, les écoles allemandes.

La grève des potaches ! voilà qui serait risible partout ailleurs, et qui là-bas est plus que touchant... N'insistons pas : l'heure est passée, c'est entendu, des pleurs romantiques ; il n'y a plus que les enfants, là-bas, qui ont le droit de pleurer.

Mais comment ne pas signaler, en présence de ces faits monstrueux, l'indifférence de la presse qui amène l'univers contre la Russie pour faire accorder aux Juifs, c'est-à-dire à des êtres sans patrie et qui furent (si sotivent) malfaisants, les droits qu'ils réclament ? Pour donner la liberté aux Juifs, tout est bon : le poignard, le poison, la bombe ; on vole, on assassine, on fait auter des maisons, on tue indistinctement des pauvres et des riches, des femmes et des soldats, des enfants et des vieillards, on bouleverse l'Empire et l'on serait trop heureux de déchaîner une guerre.

Les Polonais d'Allemagne, sages, travailleurs, honnêtes, sont mis eux aussi sous une législation spéciale ; on les persécute jusque dans leurs enfants que l'on fouette... La presse radicale, socialiste, franc-maçonnique, n'a pas un mot de pitié pour eux, pas un cri d'indignation pour ceux qui les oppriment.

La raison en est simple : les Polonais ne sont pas Juifs, et ils sont catholiques ! Comment s'intéresserait-on à des enfants qui veulent *prier* dans leur langue ! Au besoin, si les Allemands manquaient de fouets, le Grand-Orient leur en enverrait, et il leur déléguerait volontiers quelques-uns de ses pions pour remplacer leurs instituteurs fatigués de frapper.

Ces grands apôtres de l'humanité ne s'émeuvent que lorsqu'il s'agit de Juifs ou de nègres. Il suffit d'être catholique pour mériter à leurs yeux les derniers supplices.

Abyssinie. Les dispositions du peuple abyssin

Un jeune missionnaire Lazariste raconte dans la *Revue catholique* de Troyes ses premières impressions de séjour en

Abyssinie. C'est d'Alitiéna, où les Lazaristes ont un grand collège et une église, qu'il nous fait assister à ses premiers essais d'apostolat.

Après avoir lu son intéressant journal de voyage, il ne semble pas qu'on puisse exprimer grand espoir sur l'avenir religieux de l'Abyssinie. Alors que, généralement, le missionnaire recueille au moins la reconnaissance simple et naïve des peuples qu'il évangélise, cette petite consolation n'est même pas réservée, dit-il, aux missionnaires d'Abyssinie. Le peuple, là même où il est converti au catholicisme, est orgueilleux, scandalisable, ingrat et vindicatif. On dirait que le mot « merci ! » n'existe pas dans les langues d'Ethiopie. Les dons et cadeaux du missionnaire sont considérés comme tout naturels, comme étant dus. Les Abyssins même convertis prétendent que leur foi leur coûte cher. Si le gouvernement persécute quelque peu, ils viennent s'en plaindre au missionnaire catholique, en lui disant : « Qu'est-ce que vous faites ici ? Nos prêtres nous suffisent ! »

Ce qui complique encore le travail de l'apôtre en Abyssinie c'est la difficulté d'apprendre les idiomes du pays. Il n'y en a pas moins de quatre. Le *Tigrignau* possède un alphabet de 240 signes, dans le genre des lettres hébraïques ; cette langue varie d'un village à l'autre, elle a des gutturales et des aspirations très difficiles à rendre. Le *Chao* est une autre langue encore plus dure et chantante : le même mot, dit sur un ton haut ou bas, signifiera deux choses contraires. Enfin il y a l'*Amarignau* ou langue officielle pour les lettres et les relations avec les chefs ; et le *Ghez* ou langue liturgique.

Malgré ces difficultés, le missionnaire ne se décourage pas, et il ajoute : « Pauvre peuple ! mais s'il était parfait, on n'aurait rien à faire ; et on l'aime quand même, car sous ces rudes écorces noires, il y a parfois des âmes bien blanches et une seule âme, disait saint Charles, est un diocèse assez grand pour un évêque. L'amour des âmes est un sixième sens ! Heureux ceux qui l'ont au cœur ! »

(Sem. rel. de Paris.)

Le bien est lent, il monte ; le mal est rapide, il descend.

MME SWETCHINE.

Questions pratiques sur le Rosaire

— o —

D. *Quand est-ce qu'un chapelet ou un rosaire perd ses indulgences ?*

R. 1° Quand il est totalement brisé, à tel point qu'il n'a plus sa forme essentielle.

2° Par la mort du propriétaire.

3° S'il passe d'une personne à une autre ou est reçu en héritage, prêté, donné. (S. C. Ind., 16 juillet 1887.)

4° S'il est vendu, même au prix coûtant.

D. *Quand est-ce qu'il conserve ses indulgences ?*

R. 1° S'il est prêté uniquement pour faciliter la récitation du rosaire sans intention de communiquer les indulgences. (S. C. Ind., 10 janvier 1839.)

2° Si l'on s'en sert à l'insu du propriétaire ou s'il est donné à d'autres personnes, avant qu'on en ait fait l'usage.

3° Si on fait bénir des chapelets pour les distribuer gratis.

4° Si quatre ou cinq grains seulement se sont perdus. (S. C. Ind., 10 janvier 1839.)

5° Si la chaîne a été rompue et que les grains restants soient plus nombreux. On peut, en ce cas, substituer d'autres grains à ceux qui sont perdus. (S. C. Ind., 20 août 1847.)

6° Si l'on remonte entièrement le rosaire ou le chapelet sans qu'il y ait changement notable dans l'ordre des grains.

La maladie du sommeil guérissable

— o —

Nous empruntons ce qui suit au compte rendu d'une conférence que vient de faire en Suisse Mgr Le Roy, supérieur de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, missionnaires en Afrique :

« Jusqu'à ces dernières années, on avait cru que les noirs seuls contractaient la maladie du sommeil ; mais il a bien fallu se rendre à l'évidence : les blancs n'en sont pas indemnes.

Il y a deux ans, un missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit, le P. Gourdy, revint à Paris avec la maladie du sommeil bien caractérisée et arrivant déjà à la dernière période. Monseigneur Le Roy le fit admettre à l'Institut Pasteur, dans l'espérance que, s'il ne guérissait pas, les médecins pour-

raient du moins étudier le cas et faire progresser la science. Au bout de quelque temps, le P. Gourdy mourait, comme on l'avait prévu.

Les médecins de l'Institut Pasteur, Laveran, Menil et Martin prélevèrent quelques gouttes de sang du malade, firent la culture du microbe et inoculèrent la maladie à des animaux. Ils eurent ainsi l'occasion d'essayer divers traitements. Ils injectèrent dans les veines de petites souris blanches une substance appelée « trypanoth », qui a la propriété de se porter vers les globules sanguins infectés du microbe, et de colorer en rouge l'animal qui subit l'expérience. Comment agit cette substance ? est-ce en immobilisant, en asphyxiant le microbe, en l'empêchant de se reproduire ? On ne sait ; toujours est-il que les médecins arrivèrent à guérir des souris atteintes de la maladie du sommeil.

L'expérience réussirait-elle sur un corps humain ? C'était la question qu'on se posait, lorsqu'arriva à Paris un autre missionnaire de Saint-Esprit, le Père Beauchêne, qui avait gagné la maladie du sommeil dans le Bangui (Congo français). Le microbe « trypanosone » était chez lui très abondant, mais n'avait pas encore pénétré dans les centres nerveux. C'était un sujet d'études des plus heureux. Le Père Beauchêne, se sachant condamné à mort, en prit héroïquement son parti et se prêta à toutes les expériences que les médecins pourraient faire sur lui. Mgr Le Roy le remit à M. Martin, de l'Institut Pasteur.

Le traitement dura trois mois. Le malade fut d'abord soumis à l'expérience du trypanoth, qui le colora en très peu de temps en rouge vif. Au bout de deux mois, le malade n'allait guère mieux ; il paraissait beaucoup plus souffrant. Les médecins suspendirent l'injection du trypanoth pour recourir à des injections arsenicales, que, du reste, on lui avait administrées dès le principe. Ce traitement a produit un résultat qu'on osait à peine espérer. Mgr Le Roy vient de recevoir une lettre triomphante du médecin Martin.

Dans les dernières explorations faites sur le sang du P. Beauchêne, on n'a plus trouvé un seul microbe, et il y a tout lieu de croire qu'il est guéri. C'est le premier cas de guérison que la science constate depuis que la maladie du sommeil est connue. C'est un grand honneur pour la science médicale française,

d'autant plus que presque tous les gouvernements européens se préoccupaient de trouver le remède à cette maladie meurtrière, que le roi des Belges promettait une récompense au savant qui arriverait à le découvrir. Il est vrai de dire que le traitement que nous venons de décrire n'est guère pratique pour les milliers de noirs qui sont atteints de la maladie ; c'est une satisfaction de savoir que les blancs peuvent en être guéris, et une grande joie pour un missionnaire d'avoir pu être l'occasion d'une semblable découverte. »

La Franc-Maçonnerie en Espagne

La Franc-Maçonnerie soulève en ce moment la guerre religieuse en Espagne. Elle y a pour Grand Maître le F. Morayta, un des auteurs responsables de la perte des Philippines et de Cuba.

Les évêques d'Espagne ont averti leurs ouailles.

L'évêque de Tuy déclare aux fidèles de son diocèse que les attaques dirigées contre l'Eglise catholique, en Espagne, par les loges et le parti au pouvoir, qui est leur instrument, ont été particulièrement violentes au cours des derniers mois.

Voici, d'après le Prélat, le programme actuel des ennemis de l'Eglise dans son pays en si grande majorité catholique : suppression complète de toute idée religieuse dans l'enseignement public ; organisation de tous les partis hostiles en un « bloc » formé sur le modèle du « bloc français » ; introduction du divorce ; « sécularisation » — c'est-à-dire confiscation — de la propriété ecclésiastique ; suppression des Congrégations religieuses.

L'évêque fait remarquer que les ennemis de l'Eglise réclament des modifications au Concordat. Les catholiques espagnols auront besoin de déployer toute l'énergie dont ils sont capables, s'ils veulent empêcher les francs-maçons, maîtres du gouvernement, d'engager celui-ci dans une campagne semblable à celle qu'ils mènent en France.

— o —

Toutes les peines imaginables d'ici-bas ne sont rien en comparaison des peines atroces du Purgatoire. (SAINT BERNARD.)

Un petit sermon sur la loi de Séparation en France



Simple extrait du *Bulletin paroissial* d'une localité de Bourgogne :

Mes chers paroissiens, notre Saint-Père le Pape, d'après l'avis presque unanime des évêques de France, récemment réunis à Paris, vient de décider que les associations culturelles, *telles que la loi de séparation les aurait voulues*, étaient contraires à la divine constitution que Jésus-Christ a donnée à son Eglise.

Pour saisir toute la justesse de cette décision, il faut bien comprendre deux choses.

1° Aucun gouvernement humain, monarchie, empire, républicain, n'a le droit de légiférer sur les questions religieuses. Lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ a prêché l'Evangile et fondé l'Eglise ; lorsqu'il a donné à ses apôtres mission d'aller dans le monde entier prêcher son Evangile et accroître son Eglise, il n'a point demandé d'autorisation aux gouvernements de ce monde, ni à Hérode, roi de Judée, ni à Tibère César, empereur des Romains. Il tenait son pouvoir de Dieu, et tel qu'il l'avait reçu de Dieu, il le transmet à ses apôtres. « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise. »

Et la République française, ou plus exactement le soi-disant gouvernement républicain, n'a pas plus d'autorité pour décider des questions religieuses en France en 1906 que le tout-puissant Bismarck n'en avait en Allemagne en 1873. Et nos évêques français et, à leur suite, les prêtres et les catholiques diront et feront ce que dirent et firent les évêques, les prêtres et les catholiques allemands. Et Bismarck, après avoir emprisonné sept évêques ou archevêques et plus de 300 prêtres, beaucoup de laïques, dut reconnaître qu'il avait fait fausse route et depuis, l'Eglise catholique en Allemagne est tranquille et florissante.

2° La majorité des députés et des sénateurs, qui ont voté la loi de séparation, l'ont votée avec une intention manifestement hostile à la religion. Presque tous ceux-là ont dit mainte et

mainte fois dans leurs discours ou leurs écrits qu'ils veulent la destruction de la religion. Comment donc être assez simple, assez naïf pour se confier à leur loyauté ? Si le Pape et les évêques condamnent cette loi, au risque d'attirer sur l'Eglise de grandes souffrances, c'est qu'il n'y a pas de conciliation possible. On les a obligés de dire comme saint Pierre : Nous ne pouvons pas, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Les associations cultuelles n'étaient qu'un traquenard. Ceux qui en auraient fait partie étaient sûrs de voir leur patrimoine mangé par les procès et les amendes.

C'était des chicanes continuelles au sujet de l'entretien de l'église ; pour une tuile manquante, on pouvait nous l'enlever. Nous devions l'entretenir, payer l'assurance contre l'incendie et si par hasard la foudre l'avait jetée par terre, la commune touchait la prime, mais elle n'était point tenue de donner cet argent pour reconstruire ou restaurer l'église. Chose plus grave : des francs-maçons ou libres-penseurs se réunissant en association cultuelle avaient le droit de contester la jouissance de l'église à ceux qui étaient en union avec leur évêque et leur curé légitime, et c'était à un tribunal civil trop souvent composé d'impies qu'appartenait le droit de décider quels étaient les vrais catholiques. C'était Jésus-Christ au tribunal d'Hérode et de Pilate.

Je ne parle pas des fortes amendes et de la prison qu'encourraient les membres de l'association pour les paroles qu'auraient dites ou qu'on aurait fait dire à leur curé. Non ! on ne pouvait faire un essai loyal quand on a affaire avec des gens ennemis qui usent tantôt de menaces, tantôt de ruse, tantôt de miel, tantôt de vinaigre, mais nous n'imiterons pas les mouches imprudentes. Je vous dis franchement que, même si le Pape nous avait conseillé de former des associations cultuelles, comme curé, j'aurais obéi, j'aurais essayé d'en former, mais je ne voulais pas pousser mes amis à en faire partie.

Former des associations cultuelles, c'était, pour les catholiques, imiter Napoléon III à Sedan, c'était s'enfermer de bon gré dans une souricière.

Que va-t-il arriver ? D'abord les francs-maçons, les impies vont redoubler de mensonges et de calomnies, histoire du loup et de l'agneau, et il y aura toujours des nigauds pour y croire

et des lâches pour applaudir à la férocité des chacals qui voudraient nous dévorer.

Quant à vous, mes chers paroissiens, je vous estime assez intelligents pour lire avec réflexion et comprendre les graves paroles que le Pape vient d'adresser à la France sur l'invitation des évêques de France ; vous serez assez croyants pour suivre les directions que vont nous donner les évêques ; et à la garde de Dieu, en avant pour Dieu et la France ! En définitive, les morts de Reischoffen sont plus nobles que les prisonniers de Sedan. D'autant plus, ne l'oublions pas, car c'est la parole de la sainte Ecriture, dans l'Eglise de Dieu : « les morts ressuscitent, les assassinés revivent », et « le sang des martyrs est une semence de chrétiens ». — L. RAVENET, *curé de Frangy*.

— « o o o » —
La paroisse canadienne-française
— o —

(Suite.)

Les jeunes époux voient les enfants se multiplier autour d'eux. Le roi-prophète peut dire au plus grand nombre des Canadiens-Français qui entrent dans le saint état du mariage : « Votre épouse est comme une vigne féconde dans le sanctuaire de votre maison. Vos fils sont comme les rejetons de l'olivier alentour de votre table. C'est ainsi que sera béni celui qui craint le Seigneur. » Après six ans de mariage, vous comptez cinq enfants ; après douze ans, neuf ou dix. Il n'est pas rare de rencontrer quinze ou dix-huit enfants, et même vingt ou vingt-cinq ; on en trouve parfois jusqu'à trente et plus encore. Ce père a vingt-et-un enfants et il travaille encore au milieu de ses fils aînés, comme l'un deux. Cette mère, entourée de douze enfants, a un aspect encore tout jeune, tellement que vous la prendriez pour la sœur aînée de la famille. Puis, ces familles nombreuses ne sont pas des exceptions, ni même des minorités : ce sont toutes les familles à peu près d'une paroisse ; vous sortez d'une maison où vous avez compté sept ou huit enfants, pour en trouver douze dans la maison voisine, quinze dans une troisième. Ce père a vingt enfants ; mais son fils aîné en a déjà huit ; sa première fille en a sept ; un troisième en a six ; un quatrième trois ou quatre. Le premier des Boucherville voyait autour de son lit de mort une centaine d'enfants et de

petits-enfants, dont sept prêtres et treize religieuses ; ces exemples sont de tous les jours.

Que l'on juge maintenant des vertus que ces familles nombreuses supposent, du travail, de l'économie, des industries, et surtout de l'énergie, de l'abnégation, du dévouement qu'il faut pour élever huit, dix, quinze enfants. Les Canadiens ont un vaste et riche sol ; mais il est, en grande partie, couvert de forêts et hérissé de rochers. Voilà un jeune ménage qui s'établit, le lendemain de ses noces, dans la forêt ; jugez de la somme d'énergie qu'il lui faut pour bâtir sa maison, ouvrir les premiers champs, élever cinq, huit, quinze enfants.

Dieu a dit à Adam et à Noé, et, en eux, à tous les chefs de famille : « Croissez et multipliez-vous. » La stérilité systématique des mariages est le triomphe de Satan et du vice ; la fécondité des mariages est le règne de Dieu et de la vertu. Aussi, malheur à un peuple où des calculs égoïstes imposent des restrictions à l'expansion de la race ! Heureux le peuple canadien-français, qui est à la tête de tous les peuples chrétiens par son admirable fécondité !

Cette fécondité lui vient de son esprit catholique. Les familles canadiennes-françaises sont nombreuses parce qu'elles vivent abondamment de la vie catholique de la paroisse et reçoivent dans sa plénitude l'action hiérarchique de ses prêtres.

Aussi il est rare de rencontrer un Canadien-Français qui ne s'approche pas des sacrements. Le dimanche, de longues files de voitures arrivent à l'église, de toutes les directions. Chaque année, au temps de Noël, le prêtre visite toutes les maisons ; son passage est, pour chaque famille, une véritable fête, annoncée à l'avance, attendue de tous, célébrée avec transport. Dans les autres temps de l'année, le prêtre visite à son gré ses paroissiens. Chaque fois qu'il entre dans une famille, tout le monde se met à genoux, pour recevoir sa bénédiction, comme devant le représentant de Dieu, comme devant Dieu lui-même ; les enfants s'approchent pour baiser sa main, entendre la mère faire l'éloge ou le blâme de chacun, recevoir des caresses avec des exhortations et des avis. Cependant, si le prêtre est reçu avec un religieux respect, tout le monde est à son aise avec lui, comme les élus le seront dans le ciel avec Dieu lui-même ;

car, si, comme Dieu, il est grand, il est bon : s'il est au-dessus de tous, il est père.

Rien ne se fait dans la famille canadienne-française sans que le prêtre n'en soit instruit et ne soit même le plus souvent consulté. Il est le confident de toutes les douleurs et de toutes les joies, il donne son avis sur l'éducation des enfants, il est mis au courant des projets d'établissement. Le père de famille conduit, sans doute, sa famille, de concert avec la mère ; mais l'un et l'autre ne seraient pas rassurés et tranquilles s'ils n'avaient, à chaque instant, l'approbation, les prières et les bénédictions de l'homme de Dieu.

Aussi Dieu récompense par des effusions immenses de grâces cette confiance du peuple chrétien en ses représentants : il se fait de Dieu au peuple, par le ministère de la hiérarchie, une *circummissession de vie divine*, si l'on peut ainsi parler, qui met le peuple dans une communion sainte et joyeuse avec Dieu lui-même : la grâce tombe à flots de ses sources invisibles par ces anges visibles sur ce peuple humble et confiant : cette race privilégiée est toute baignée dans une atmosphère céleste qui descend d'en haut, l'appelle elle-même dans une région supérieure et la fait vivre de la plénitude de cette vie du ciel, qui s'appelle ici-bas la vie chrétienne, à laquelle participent et par laquelle sont élevés et transfigurés les actions et les intérêts mêmes du temps.

Ajoutons encore un mot pour expliquer ces salutaires influences de l'Eglise ou du prêtre sur le peuple canadien-français.

Le prêtre n'a aucune autorité politique spéciale, car, nous l'avons remarqué, il est *prêtre*, il est tout cela, mais il n'est que cela. L'Angleterre, après avoir tenu quelque temps le peuple conquis sous un régime militaire, a abrogé les mesures d'oppression et lui a accordé peu à peu les libertés parlementaires les plus étendues. Le prêtre canadien-français a toujours été réservé sur le terrain de la politique ; il intervient cependant quand c'est nécessaire pour sauvegarder les intérêts de la religion qui lui est confiée. Son intervention pourrions-nous la définir ainsi ? est moins *positive* que *négative*, c'est-à-dire, il n'intervient pas *pour gérer des intérêts temporels* et faire réussir les mesures et les combinaisons que ces intérêts peu-

vent demander ; il n'intervient que pour *préserver la religion et le peuple fidèle* des atteintes qui pourraient leur être portées par les hommes de la politique. Par exemple, il laissera discuter à loisir et décréter librement l'établissement d'une ligne ferrée, d'un canal ; mais si des hommes imprudents entreprennent d'établir un régime d'éducation qui compromet les intérêts spirituels de l'enfance et de la jeunesse, il élève la voix, et, grâce à Dieu, une voix qui est écoutée. Il assiste impassible ordinairement aux joutes électorales ; mais si l'on y emploie des armes indues, le mensonge, la corruption, il sait condamner ce qui est condamnable, au besoin en promulguant des censures. Il permet à tous les amis de la liberté et du progrès de prôner des théories honnêtes et de travailler à leur exécution ; mais si quelques hommes turbulents s'oublient à bouleverser l'ordre public, à fomenter des séditions contre les pouvoirs publics, il proteste, et, s'il le faut, menace et sévit.

Le prêtre exerce ainsi, dans l'ordre politique et social, sur les catholiques du Canada, l'autorité qui lui convient par son caractère sacré, une autorité toute religieuse et morale, qui rappelle à tous les droits supérieurs de la loi de Dieu, pour que l'ordre public ne dégénère pas en anarchie ou en despotisme. Ce n'est point une *immixtion dans les intérêts du temps*, c'est une *action modératrice* qui soumet ceux-ci aux lois suprêmes de la *raison éternelle*.

Voilà bien, telle qu'elle se présente depuis cent cinquante ans, la *paroisse canadienne-française*, Église vigoureuse où tout un peuple est serré autour de ses chefs spirituels, pour recevoir d'eux la vérité et la grâce du salut, et poursuivre, sous leur haute direction, dans une ample liberté, tous les intérêts légitimes du temps.

DOM PAUL BENOIT.

(A suivre.)